

Canicule : déclenchement du niveau 2 de l'alerte

Le département de la Loire-Atlantique est placé en vigilance jaune à partir de ce lundi 11 août 2025. Des fortes chaleurs sont attendues dans les prochains jours, « l'avertissement chaleur », 2e niveau sur les 4 du dispositif du Plan Canicule est donc déclenché à Saint-Nazaire.

Une attention particulière doit être portée aux personnes les plus vulnérables (personnes âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap). Les agent-es du Centre communal d'action sociale (CCAS) ont commencé à appeler les personnes dites prioritaires, inscrites sur le « registre communal des personnes vulnérables et isolées » pour s'assurer de leur état de santé, leur donner les consignes de vigueur et leur apporter une aide adaptée.

Canicule : toutes et tous concernés !

Les personnes âgées font partie des personnes les plus vulnérables en cas de fortes chaleurs. Elles sont d'autant plus fragiles qu'elles vivent parfois dans l'isolement et sont moins aptes à réclamer de l'aide, ou n'osent pas le faire. C'est pourquoi, en cas d'épisodes de grosses chaleurs, la Ville de Saint-Nazaire appelle la population à la solidarité envers les plus âgé-es : proches, voisins, prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgé-es de leur entourage.

Pour bénéficier d'un suivi en cas de canicule, la Ville de Saint-Nazaire, via son Centre Communal d'Action Sociale invite les personnes de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap à s'inscrire sur le registre communal Canicule via le numéro dédié : 02 40 17 19 99

Accueil CCAS Saint-Nazaire

37 avenue Pierre Mendès-France

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermé jeudi matin)

Votre contact

Saint-Nazaire agglomération

Service presse

presse@saintnazaire.fr